



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 17 octobre 2022 à 20 h. La présente séance s'est ouverte à 20 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Est absent à cette séance le membre du conseil : M. Michel Morin.

Assiste également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général et greffier adjoint.

Me Caroline Dion, greffière, est absente.

1.

1.1

24806-10-22

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

#### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

4.

4.1

24807-10-22

#### **AUTORISATION D'UN BUDGET – DISPOSITION DE SOLS SITUÉS AU SITE DE DOUCET**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 2 225 708 du cadastre du Québec, lequel est appelé le site de Doucet et l'utilise comme dépôt de matériel, soit principalement des sols;



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

CONSIDÉRANT que du matériel de sol empiète sur les lots contigus, soit les lots 2 225 673 et 2 525 117 du cadastre du Québec, lesquels n'appartiennent pas à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris des travaux pour la remise en état des lots 2 225 673 et 2 525 117 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une étude environnementale afin de caractériser les sols a été effectuée;

CONSIDÉRANT que ces sols doivent être disposés dans un site de disposition autorisé en fonction de leur caractérisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, Me Laurent Lagerge, et de monsieur Mario Fortin, directeur, Direction des infrastructures, en date du 14 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires par les revenus supplémentaires de l'année 2022;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

1. D'autoriser un budget au montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00 \$), à même le budget courant, pour l'excavation, le transport et la disposition du matériel déposé par la Ville sur les lots 2 225 673 et 2 525 117, dans un site de disposition autorisé.
2. D'autoriser la Direction des finances à disposer de cette somme conformément à la présente résolution.
3. Que toute somme non utilisée soit retournée au budget courant.

14.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 20 h 08 à 20 h 09.

Il n'y a eu aucune question.

15.

### PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun conseiller n'est intervenu durant la période d'intervention des conseillers.



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

16.

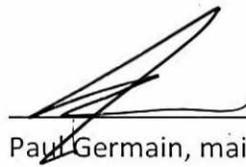
16.1

24808-10-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 20 h 10.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24806-10-22 à 24808-10-22 contenues dans ce procès-verbal.



---

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24806-10-22 à 24808-10-22 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 17 octobre 2022.



---

Me Laurent Laberge  
Directeur général et greffier adjoint